

Application de l'article 23 de la loi n° 83-552 du 22 juillet 1983 modifié, relatif aux frais de scolarité dus par la Commune de résidence des parents à la Commune de l'établissement scolaire des enfants

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :

DATE DE NAISSANCE :

NOM ET PRENOM DES PARENTS : (ou de la personne responsable de l'enfant)

DOMICILE :

N° TELEPHONE :

NOM ET ADRESSE DE L'ECOLE DEMANDEE :

CLASSE :

NOM ET ADRESSE DE L'ECOLE FREQUENTEE DURANT L'ANNEE SCOLAIRE PRECEDENTE :

MOTIFS DE LA DEMANDE (Mettre une croix dans la case correspondante) :

- (1) OBLIGATION PROFESSIONNEL DES PARENTS
- (2) INSCRIPTION D'UN FRERE OU D'UNE SŒUR SUR LA COMMUNE
- (3) DISPOSITIFS EDUCATION NATIONALE (CHAM, UEP2A, ULIS, SI, autre).....
- (4) AUTRES RAISONS (à préciser) :

Le

SIGNATURE

AVIS DU MAIRE DE COURBEVOIE	DECISION DU MAIRE DE LA COMMUNE
<p><input type="radio"/> Favorable <input type="radio"/> Défavorable</p> <p>et dans l'affirmative, s'engage à rembourser, à la Commune d'accueil, une contribution aux frais entraînés pour la scolarisation de l'enfant.</p> <p>LE :</p> <p>SIGNATURE :</p>	<p><input type="radio"/> Favorable <input type="radio"/> Défavorable</p> <p>LE :</p> <p>SIGNATURE :</p>

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT A L'APPEL DE CETTE DEMANDE :

Attestation de l'employeur avec horaires de travail

Certificat de scolarité du frère ou de la sœur